

1 place du Général Leclerc

BP 23  
TINCHEBRAY  
61800 TINCHEBRAY BOCAGE

Tél 02-33-64-25-52

## Lettre aux habitants

Madame, Monsieur,

Les élus des communes et de la Communauté de Communes sont actuellement interpellés sur la hausse des impôts fonciers.

Comme cela a déjà été indiqué, les taux des impôts locaux votés par les communes et la Communauté de Communes n'ont pas augmenté en 2015.

En fait, le coût des ordures ménagères est maintenant répercuté sur le foncier bâti, alors qu'avant, il vous était facturé à part en juin par la Communauté de Communes.

Ce système de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est calculé en fonction de la valeur locative de votre bien et a remplacé la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) calculée en fonction du nombre de personnes dans le foyer.

Il faut rappeler que la Communauté de Communes ne sert que de « boîte à lettres » entre les habitants et le SIRTOM de la région Flers-Condé, présidé par Thierry AUBIN, qui gère les ordures ménagères et les déchetteries.

Le SIRTOM demande en 2015 à la Communauté de Communes 668000€ pour l'année. Il nous faut donc répercuter cette somme auprès des usagers.

Les élus communautaires ont souhaité basculer sur ce système de TEOM qui assure obligatoirement la recette, contrairement à la REOM qui laissait chaque année, près de 40 000 à 50 000 € d'impayés (répercutés sur les bons payeurs !).

Nous restons à votre disposition et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

*Bien sûr*



**Jérôme NURY**  
Président de la CDC

1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil Départemental